

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

---

## DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site de l'ancien abattoir à Dives sur Mer (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 28 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Anciens abattoirs (jusqu'à la fin des années 80) puis locaux utilisés par les services techniques sur la parcelle AC89 ; la parcelle AC90 est occupée par des serres municipales. L'ensemble est provisoirement utilisé par les services municipaux à relocaliser
PLU :	Parcelle AC 89 : UE (zone destinée à recevoir des activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales) Parcelle AC90 : UB (zone destinée à recevoir un habitat mixte composé de collectifs bas et individuels)
PROJET :	Programme de logements à destination de primo-accédants pour maintenir une population jeune et active sur le territoire où la pression foncière est très forte.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	Ville
ENVELOPPE PROJET :	<b>70 000 €HT</b>

ROUEN, le

**14 DEC. 2017**

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

